



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA NEUVE LYRE

Séance du JEUDI 9 AVRIL 2026 à 18H30

N04- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Membres du conseil Municipal

- En exercice : 14
- Présents : 13
- Votants : 13

Convocation : 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de La Neuve Lyre, conformément à la loi, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de MME Chantal TOPART, Maire.

Présents :

Adjoints : M. Jérôme BEAUMESNIL, Mme Sylvie BÈS,

Conseillers : Laurent TOUZÉ, Marie-France BASTIN, Jean-Claude GAUTHIER, Gisèle LE ROY, M. Ludovic MARTIAL, M. Didier SOLIER, Emilie COURAUDON, Dominique TOULAIN, Nathalie NOËL, Evelyne TOUZÉ

Absents excusés : Rémi DORMAND

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Sylvie BÈS a été nommée secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, aux vues de la présentation du Maire du Budget Primitif 2026 de la Commune de LA NEUVE LYRE, en section de fonctionnement et en section d'Investissement, qui équilibre ainsi en dépenses et en recettes, de la façon suivante :

- ✓ **Section de Fonctionnement : 909 467.88 €**
- ✓ **Section d'Investissement : 193 310.24 €**

Le budget 2026 est voté avec fongibilité des crédits de 7.5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et pouvoirs :

- **ADOpte ET VOTE** le prévisionnel 2025 présenté ce jour en séance par le Maire.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Chantal Topart
Le Maire
Chantal TOPART